



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 septembre 2026 s'est réuni le mardi 29 septembre 2026, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER (jusqu'au point n° 19), Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI (à partir du point n° 4), Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Gérard GALLET (à partir du point n° 2), Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Géraldine GENTRIC, M. Jean-Hugues BARBÉ, M. Jean CLARYS, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Fatiya MOTHAY, M. Eric TORTILLON (à partir du point n° 20), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard GALLET (pour le point n°1), M. Eric TORTILLON (jusqu'au point n° 19).

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à M. Baytir THIAW (à partir du point n° 20)
Mme Leïla ADLIMI donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI (jusqu'au point n° 3)
M. Noël BOURSIN donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Louis BOUMESBAH

Mme Touria KAHLI donne pouvoir à Mme Salima YENBOU
Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE
Mme Sophie MUYL donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC
M. Mohammed KHELOUFI donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
Mme Caroline Kimberley LEGERNARD donne pouvoir à M. Philippe MARTIN
M. Rémy BÉHAGLE donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETAIRE : Mme Aude ROUFFET

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Madame Aude ROUFFET en qualité de Secrétaire de séance.
2. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 02 juillet 2026.
3. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
4. Décidé de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité.
5. Approuvé l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie, conclu avec la société MELUN STATIONNEMENT.
6. Approuvé le règlement intérieur de la régie unique, qui entre en vigueur au 1er octobre 2026.
7. Institué, à compter du 1er janvier 2027, une majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; et Fixé le taux de cette majoration à 60 %.
8. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement du conservatoire de musique et de danse « Les Deux Muses » d'un montant de 46 500 €.
9. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la médiathèque « L'Astrolabe » d'un montant de 430 681 €.
10. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la Piscine Municipale d'un montant de 140 966 €.

11. Autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention d'un montant de 69 777,81 €, correspondant à 20 % du montant des dépenses éligibles au titre du dispositif départemental « Bouclier de Sécurité ».
12. Autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention d'un montant de 104 666,71 €, correspondant à 30 % du montant des dépenses éligibles au titre du dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection ».
13. Approuvé l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public relatif au réseau de chaleur urbain des villes de Melun et de Vaux-le-Pénil ayant pour objet la prise en compte du décalage des travaux, la modification des conditions de fourniture de chaleur issue de l'UVE du SMITOM, l'intégration de nouveaux raccordements au réseau, l'actualisation des incidences fiscales liées aux Certificats de Production de Biogaz, ainsi que l'actualisation des prévisions de subventions de l'ADEME.
14. Approuvé l'avenant n° 5 à la convention de fourniture d'énergie thermique de l'exploitant de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SMITOM à l'exploitant du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de la Ville.
15. Approuvé la convention relative à la neutralisation d'emplacements de stationnement payant entre la CAMVS et la Ville de Melun.
16. Approuvé l'avenant n° 1 à la convention de réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues sur la commune de Melun signée entre la Ville de Melun et la CAMVS en date du 26 octobre 2018.
17. Approuvé la convention relative à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore entre la commune de Melun et la commune du Mée-sur-Seine.
18. Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 102,00 € à Monsieur Beerli pour le projet de rénovation de son établissement COLLECTION CORP situé 35 rue René Pouteau ; Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Monsieur Saad, pour le projet de rénovation de son établissement MAISON LIBANAISE situé 15 rue René Pouteau ; Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 740,00 € à Monsieur Coste, pour le projet de rénovation de son établissement COOP IN situé 5 Place Jacques Amyot; et Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 778,14 € à Madame Jobari, pour le projet de rénovation de son établissement AMAZONES FIT situé 14 rue Paul Doumer.

19. Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 8 333 €, majorée de 20 %, soit 10 000 € à Madame Eileen GUYOT, pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 5 rue du Four ; Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, majorée de 20 %, soit 6 000 € à la SAS GUY BAUDOIN, représentée par Monsieur Mathieu LAGARDERE, pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 1 bis rue Guy Baudoin ; et Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, majorée de 20 %, soit 5 385,60 € à la SAS GUY BAUDOIN, représentée par Monsieur Mathieu LAGARDERE, pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 3 rue Guy Baudoin.
20. Approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la Société Publique Locale Melun Val de Seine (SPL MVSA) au titre de l'exercice 2025.
21. Approuvé le projet d'avenant n° 8 au Traité de Concession d'Aménagement – opération de redynamisation du centre-ville de Melun.
22. Décidé d'acquérir à l'amiable le local commercial, l'espace de bureau, d'une contenance totale de 88,64 m² et une cave, situés sur la parcelle cadastrée section AT n° 118 sis 7 rue Carnot, au prix de 210 000 €.
23. Approuvé l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale, ci-annexé, à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
24. Approuvé la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein du centre social Lavoisier au bénéfice de BIMBAMJOB, dans le cadre du dispositif “ Coup de Pouce vers l'emploi ”.
25. Approuvé le projet d'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) d'Ile-de-France sur la commune de Melun, tel que délimité en annexe(s) à la présente.
26. Approuvé la cession à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement de l'ensemble immobilier communal abritant l'ancien cinéma Les Variétés et le transformateur EDF, parcelles cadastrées section BC n° 233 et 468, situées 18-20 boulevard Chamblain à Melun.
27. Décidé d'incorporer le bien sis 40 rue Camille Flammarion à Melun, parcelle cadastrée section AR n° 346 dans le domaine privé de la commune de Melun.
28. Approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « UNICOM » ; et Autorisé, pour l'exercice 2026, le versement d'une subvention complémentaire à l'association « UNICOM » d'un montant de 3 000 €.

29. Approuvé à titre exceptionnel et dans le cadre des festivités de fin d'année organisées par la Ville de Melun, l'extension du tarif préférentiel actuellement applicable aux habitants de Melun à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ; et Fixé ce tarif à six euros (6 €) la place.
30. Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2026 à conclure avec le Département de Seine-et-Marne.
31. Approuvé l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation et de service des services informatiques.
32. Décidé d'adopter, pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire, les montants prévus par groupe de fonctions pour les emplois administratifs supérieurs de l'Etat.
33. Décidé de créer différents emplois permanents au tableau des effectifs.
34. Approuvé la conclusion d'une transaction entre la Commune de Melun et Monsieur Florian ROCHER.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line.

Kadir MEBAREK